



AdebioTech  
Parc Bioitech  
102 Avenue Gaston ROUSSEL  
F-93230 Romainville

Tél. : +33 (0)1 57 42 34 61

adebioTech@adebioTech.org  
www.adebioTech.org

Assemblée Générale Ordinaire du 25/01/2017

## PROCES-VERBAL

### **RÉSOLUTIONS PROPOSÉES ET ADOPTÉES**

#### **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017**

Membres à jour de cotisation en 2016 : 78

Présents : 20                                      Pouvoirs attribués : 21                                      Total : 41

**52.56 % : le quorum est atteint.**

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par le Président au nom du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale approuve le Rapport Financier de l'exercice échu (1<sup>er</sup> Octobre 2015 – 30 Septembre 2016) et le budget prévisionnel.

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

#### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de 34 627 euros en report à nouveau.

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

Les membres du Conseil d'Administration et du bureau sont élus au cours de l'Assemblée Générale (cf annexe).

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

#### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du procès-verbal de la délibération de la présente réunion à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

Le Président Manuel GEA, le 25 janvier 2017



**Adebiotech**  
Parc Biotech  
102 Avenue Gaston ROUSSEL  
F-93230 Romainville

---

Tél. : +33 (0)1 57 42 34 61

---

adebiotech@adebiotech.org  
www.adebiotech.org

**Annexe du Procès-Verbal  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/01/2017**

**Administrateurs de l'Association Adebiotech – Élections AGO du 25/01/2017**

### **Bureau**

- Président** : Manuel GEA, Bio-Modeling Systems
- Vice-Présidente** : Danielle LANDO, Adebiotech
- Vice-Président** : Dominique MORIN, BRGM
- Trésorière** : Vanessa PROUX, Sup'Biotech
- Secrétaire Général** : Olivier DELMAS, INERIS

### **Autres Administrateurs**

- Anne-Marie DELORT, CNRS - Université de Clermont Ferrand
- Pascal DHULSTER, Université Lille1
- Paulo FERNANDES, Veolia
- Thierry MAUGARD, Université de La Rochelle
- Emmanuel PETIOT, Deinove
- Jean-Luc SIMON, Ingredia
- André TORDEUX, GenoScreen



AdebioTech  
Parc Biocitech  
102 Avenue Gaston ROUSSEL  
F-93230 Romainville

Tél. : +33 (0)1 57 42 34 61

adebioTech@adebioTech.org  
www.adebioTech.org

## Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2017

### PROCES-VERBAL

#### RÉSOLUTIONS PROPOSÉES ET ADOPTÉES

#### A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le VINGT CINQ JANVIER à DIX HUIT HEURE TRENTE les membres de l'association ADEBIOTECH, déclarée à la préfecture SEINE-SAINT-DENIS sous le numéro W751177135 et publiée au Journal Officiel du 12/08/2006 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Biocitech, 93230 Romainville

Les convocations ont été faites régulièrement par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des statuts.

Membres à jour de cotisation en 2016 : 78

Présents : 20

Pouvoirs attribués : 21

Total : 41

52.56 % : le quorum est atteint.

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION – Modifications des statuts

Le Président expose les raisons de la convocation. Il présente dans le détail les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux statuts et ce pour un meilleur fonctionnement de l'association.

Après avoir pris connaissance de l'exposé du Président, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification des statuts de l'Association.

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

#### SECONDE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du procès-verbal de la délibération de la présente réunion à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

*Vote : unanimité des votants présents et représentés*

Le Président Manuel GEA, le 25 janvier 2017